



Wallonie

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi - ~~que la Fonctionnaire déléguée est saisie - que le Gouvernement est saisi~~ - d'une demande de : ~~permis d'urbanisation - modification de permis d'urbanisation~~ - **permis d'urbanisme** - ~~permis d'urbanisme de constructions groupées - certificat d'urbanisme n°2.~~

La demandeuse est **Madame Sophie TABERY**, domiciliée rue du Centre 13 à 8282 Kehlen (Luxembourg).

Le terrain concerné est situé **rue du Monastère 55 à 1330 Rixensart** et paraît cadastré 1^{re} division section C parcelle 634A.

Le projet consiste en la rénovation et la transformation d'une habitation unifamiliale et présente les caractéristiques suivantes :

- 1) **le projet prévoit l'isolation par l'extérieur de l'habitation, la modification des baies, le réaménagement de l'intérieur, le remplacement de la toiture et la création de lucarnes ;**
- 2) **la demande est soumise à une annonce de projet pour la raison suivante : le projet s'écarte des indications du guide communal d'urbanisme pour la sous-aire 1/42 de parc résidentiel, en ce qui concerne :**
 - la marge de recul latéral droite du volume secondaire qui est inférieure à 3 mètres ;
 - la marge de recul de fond qui est inférieure à 10 mètres ;
 - l'occupation de la parcelle par des surfaces construites qui dépasse 30 % de la superficie de la parcelle ;
 - le volume principal qui ne respecte pas un rapport pignon/façade compris entre 1,2 et 2 ;
 - la largeur de la façade du volume secondaire qui excède 2/3 de la largeur de la façade correspondante du volume principal à laquelle il s'accôle ;
 - toutes les maçonneries qui ne sont pas traitées pour l'ensemble des façades et pignons avec le même matériau ou la même combinaison de matériaux ;
 - le crépi qui est non conforme comme matériau de parement.

Le dossier peut être consulté sur le site internet de la Commune de Rixensart (<http://www.rixensart.be/administration/documents-et-demarches/#docEnquetes>) ou pour les personnes qui le souhaiteraient, **sur rendez-vous**, les jours ouvrables de **08h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00** à l'adresse suivante : Colline du Glain 33 à 1330 Rixensart.

Des explications sur le projet et la prise de rendez-vous peuvent être obtenues auprès de Monsieur Jean-Baptiste Coyette, téléphone 02/654.16.50, mail **urbanisme@rixensart.be**, dont le bureau se trouve **Colline du Glain 33 à 1330 Rixensart**.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 25 juin 2020 au 09 juillet 2020 au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : **avenue de Merode 75 à 1330 Rixensart**.